

4.4.2. LIAISONS ELECTRIQUES - véhicule à moteur pouvant tracter une remorque



La prise 24 N : ISO 1185

N'existe (une seule liaison 24 N), que sur les véhicules très anciens non équipés d'accessoires tels que :

- feux de recul,
- Feux de brouillard, etc.).



La prise 24 S : ISO 1185

La prise 24 S est un complément de la prise 24 N. Les liaisons 24N / 24S équipent les véhicules depuis 1990 date où le feu de brouillard AR a été rendu obligatoire au 01/10/90.

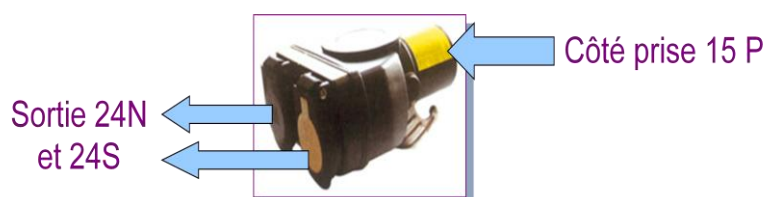


La prise 15 P : ISO 12098

La prise 15 P (15 broches) regroupe les fonctions des prises 24 N et 24 S



Il est possible, sur les véhicules d'utiliser un adaptateur 15 P > 24N / 24S



4.4.2.1. ETAT

4.4.2.1.1. **Détérioration notable** | S |

Prise cassée, détériorée, cordon en partie coupé....

4.4.2.1.2. Détérioration | O |

Observation à mentionner en cas de détérioration mineur de la liaison électrique ne rentrant pas dans le cadre du point 4.4.2.1.1.

4.4.2.4. DIVERS

4.4.2.4.1. **Absence** | S |

Motif de contre-visite sans interdiction de circuler en cas d'absence de liaison électrique entre un porteur et sa remorque.